

Evolutions réglementaires des compléments alimentaires : Ce qu'il faut retenir pour 2020/2021 »



Deux matinées : Etat des lieux sur la réglementation des compléments alimentaires et Evolutions à venir

LUNDI 23 NOVEMBRE 9h-12h30

Règlementation des compléments alimentaires : Les bases à connaître

- Définition
- Focus sur la composition : Vitamines, Minéraux, Substances à but nutritionnel et physiologique, Plantes, Ingrédients à but technologique
Arrêté substance : Quelle justification pour les doses utilisées ?
Arrêté Plantes : Quels types de dossiers pour quelles préparations ?
- **Télédéclaration électronique des compléments alimentaires en France** : Présentation pratique de l'interface télécare
- Appréhender les 3 risques : Novel Food, Médicaments, Sécurité. **Requalification en médicament** : Point sur les nouvelles doses frontières (CA/AMM).

MARDI 24 NOVEMBRE 9h-12h30

Allégations de santé : où en sommes-nous ?

- Rappel du cadre réglementaire : Définition, Champ d'application.
- **Autorisées ou Tolérées**: Quelle marge de manœuvre dans les libellés? Comment les utiliser ?
- Quelles règles pour la communication auprès des **professionnels de santé** ?
- **Les allégations de santé « en attente »** : Quel délai? Comment les exploiter ?
Points sur les derniers contrôles de la DGCCRF
- **Point sur les nouvelles positions de la DGCCRF concernant les allégations de santé**

La feuille de route de la Commission : Quelles sont les orientations ? Les prochaines étapes ?

Comment développer un complément alimentaire en 2020/2021 ?

- Arrêté plantes, arrêté substances, liste d'huiles essentielles, liste de champignons, liste de plantes Belfrit, liste de plantes du BVL (Allemagne).
- Quel est l'impact de ces listes ?

Quels sont les nouveaux critères à prendre en compte lors du développement d'un complément alimentaire en 2020/2021

Les Evolutions récentes et à venir

- **Point à date sur les prochains changements à appréhender**
Séné et **dérivés hydroxyanthracéniques** : ça bouge !
- Le **Cannabidiol (CBD)** : où en sommes-nous ?



Evolutions réglementaires des compléments alimentaires : Ce qu'il faut retenir pour 2020/2021 »



Une matinée : Etiquetage des compléments alimentaires

JEUDI 26 NOVEMBRE 9h-12h30

Etiquetage des compléments alimentaires

- Rappel des règles relatives aux denrées alimentaires générales, et des règles spécifiques aux compléments alimentaires :
Ingrédients composés, nano, etc.
Synthèse des mentions à apposer
- **Tolérances des vitamines et minéraux** : Quelles règles en cas de contrôles ?
- **Cas pratiques**
- **Mentions volontaires** : Vegan, Clean label,...
- **Mention d'origine** : Quels changements depuis le 1^{er} avril 2020 ?

Une matinée : Innover avec le nouveau règlement Novel Food

VENDREDI 27 NOVEMBRE 9h-12h30

Focus : Innover avec le nouveau règlement Novel Food

1. Point à date de la réglementation :
 - Rappels réglementaires
 - **Les changements** depuis 2018 : **Quelles sont les nouvelles opportunités ?**
2. La liste de l'Union :
 - Les implications,
 - Quels sont les éléments à tenir à disposition pour les novel food de la liste de l'Union ?
 - **Quels sont les éléments à retenir des nouvelles autorisations (insectes, aliment traditionnel d'un pays tiers)**
3. Procédure d'autorisation
 - Les acteurs d'une autorisation,
 - Le **contenu** d'un dossier,
 - **Quelles données peuvent être protégées ?**
 - La procédure de soumission,
 - Cas des ingrédients traditionnels des pays tiers,
 - Point sur les exigences toxicologiques



Evolutions réglementaires des compléments alimentaires : Ce qu'il faut retenir pour 2020/2021 »



Objectifs :

- Valider ses acquis règlementaires,
- Appréhender les contraintes,
- Questions/Réponses – Echange et débat sur le sujet.

Public concerné

- Toute personne impliquée dans le processus de développement et/ou de commercialisation de compléments alimentaires (DG, chef de projet, services R&D, réglementaire ou marketing)

Prérequis

- Pas de prérequis particuliers pour la formation dans son ensemble, les bases sur la définition d'un complément alimentaire seront reprises au début de la formation.

Formateurs



- **Jean-Christophe MANO** (matinées des 23 et 24 novembre)
 - Spécialiste de la législation des compléments alimentaires,
 - Créateur de l'application Pharmanager Innovation



- **Christelle BLAIN** (matinées des 23, 24 et 26 novembre)
 - Ingénieur Nutrition & Santé, spécialiste de la réglementation des compléments alimentaires,
 - Responsable du pôle Application PhInn®-Pharmanager Innovation



- **Céline POZZA** (matinée du 27 novembre)
 - Ingénieur Nutrition & Santé, spécialiste de l'analyse du risque toxicologique,
 - Ingénieur conseil chez Pharmanager Development

Moyens pédagogiques pendant la formation

La formation se fera par l'outil de visioconférence Teams (un lien sera envoyé aux participants avant la formation pour y accéder). Le support de formation sera présenté (PowerPoint qui sera également transmis en électronique), en alternant exposés et discussions avec les formateurs. Remise d'une documentation pédagogique en version électronique en amont de la formation pour que l'utilisateur puisse l'imprimer ou le télécharger avant le début de la formation



Evolutions réglementaires des compléments alimentaires : Ce qu'il faut retenir pour 2020/2021 »



Modalités de suivi, d'évaluation de la formation

Evaluation des acquis à compléter en fin de formation en ligne, attestation de suivi de formation.

Dates

4 matinées de Webinar

- Lundi 23 Novembre 2020 (9h-12h30)
- Mardi 24 Novembre 2020 (9h-12h30)
- Jeudi 26 Novembre 2020 (9h-12h30)
- Vendredi 27 Novembre 2020 (9h-12h30)

Tarif par personne

- La formation complète « **Evolutions réglementaires des compléments alimentaires : Ce qu'il faut retenir pour 2020/2021** » - (4 matinées): 1250€ HT (TVA : 20 %, soit 1500 € TTC)
- Les 2 matinées 23 & 24 novembre « **Etat des lieux sur la réglementation des compléments alimentaires et Evolutions à venir** » : 675€ HT (TVA : 20 %, soit 810 € TTC)
- La matinée du 26 novembre « **Etiquetage des compléments alimentaires** » : 337,50 € HT (TVA : 20 %, soit 405 € TTC)
- Une matinée du 27 novembre « **Innover avec le nouveau règlement Novel Food** » : 337,50 € HT (TVA : 20 %, soit 405 € TTC)

Pour vos demandes de prises en charge par votre OPérateurs de COmpétences (OPCO), Pharmanager Development possède un **numéro de déclaration d'activité : 5249 03216 49.**



Session : « Evolutions réglementaires des compléments alimentaires : Ce qu'il faut retenir pour 2020/2021 »
Novembre 2020

Nom de la société :

Nom du signataire :

N° TVA Intracommunautaire :

PARTICIPANT 1

Nom :

Prénom :

Email :

Fonction :

Session :

- La formation complète « **Evolution réglementaires des compléments alimentaires : Ce qu'il faut retenir pour 2020/2021** » - (4 matinées): 1250€ HT (TVA : 20 %, soit 1500 € TTC)
- Les 2 matinées 23 & 24 novembre « **Etat des lieux sur la réglementation des compléments alimentaires et Evolutions à venir** » : 675€ HT (TVA : 20 %, soit 810 € TTC)
- La matinée du 26 novembre « **Etiquetage des compléments alimentaires** » : 337,50€ HT (TVA : 20 %, soit 405 € TTC)
- Une matinée du 27 novembre « **Innover avec le nouveau règlement Novel Food** » : 337,50€ HT (TVA : 20 %, soit 405 € TTC)

PARTICIPANT 2

Nom :

Prénom :

Email :

Fonction :

Session :

- La formation complète « **Evolution réglementaires des compléments alimentaires : Ce qu'il faut retenir pour 2020/2021** » - (4 matinées): 1250€ HT (TVA : 20 %, soit 1500 € TTC)
- Les 2 matinées 23 & 24 novembre « **Etat des lieux sur la réglementation des compléments alimentaires et Evolutions à venir** » : 675€ HT (TVA : 20 %, soit 810 € TTC)
- La matinée du 26 novembre « **Etiquetage des compléments alimentaires** » : 337,50€ HT (TVA : 20 %, soit 405 € TTC)
- Une matinée du 27 novembre « **Innover avec le nouveau règlement Novel Food** » : 337,50€ HT (TVA : 20 %, soit 405 € TTC)





PARTICIPANT 3

- Nom :**
- Prénom :**
- Email :**
- Fonction :**
- Session :**
- La formation complète « **Evolutions réglementaires des compléments alimentaires : Ce qu'il faut retenir pour 2020/2021** » - (4 matinées): 1250€ HT (TVA : 20 %, soit 1500 € TTC)
 - Les 2 matinées 23 & 24 novembre « **Etat des lieux sur la réglementation des compléments alimentaires et Evolutions à venir** » : 675€ HT (TVA : 20 %, soit 810 € TTC)
 - La matinée du 26 novembre « **Etiquetage des compléments alimentaires** » : 337,50€ HT (TVA : 20 %, soit 405 € TTC)
 - Une matinée du 27 novembre « **Innover avec le nouveau règlement Novel Food** » : 337,50€ HT (TVA : 20 %, soit 405 € TTC)

Total : _____ € HT soit _____ TTC

Pharmanager Development se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'inscriptions insuffisantes. En cas d'annulation, Pharmanager Development préviendra les participants au minimum 5 jours ouvrés avant la date prévue de la formation.

Prise en charge par un OPCO Nom et adresse de l'OPCO* :

** En cas d'informations incomplètes, la facture sera adressée à l'entreprise.*

Ou Règlement par :

- Chèque
- Virement (RIB sur demande)

Date : _____ **Tampon de la société à facturer :** _____

Signature : _____

Bulletin d'inscription à renvoyer à c.blain@pharmanager.com

